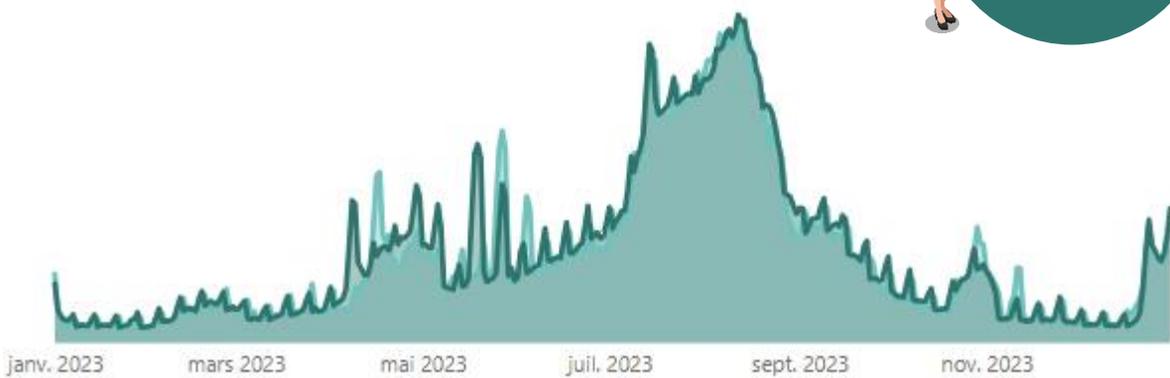


**Bien comprendre les volumes** : une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p2)

## FRÉQUENTATION et nuitées touristiques

- 44,6 millions de nuitées touristiques totales
- 85 % de la fréquentation des Charentes

● 2022 ● 2023



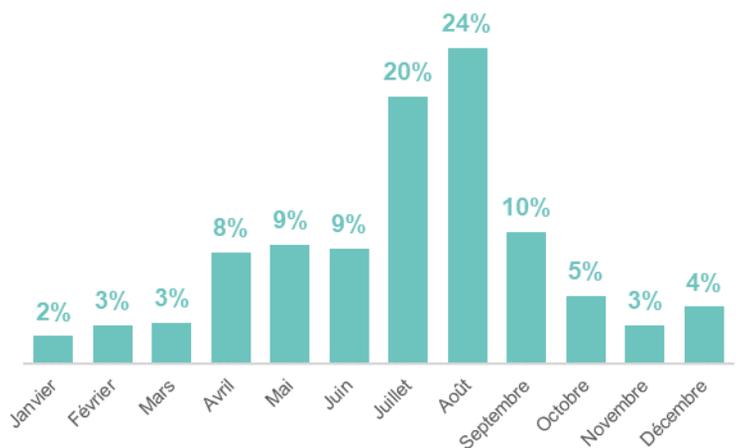
**Pic de fréquentation**  
**12 août :**  
**446 000 nuitées**

## Saisonnalité touristique

### Nuitées totales par saison

CHARENTE - MARITIME	CHARENTES
Avant-saison Avril - Juin	26%
Haute-saison Juillet - Août	44%
Après saison Septembre - Octobre	15%
Arrière saison Janvier - Mars / Novembre - Décembre	15%
<b>SAISON</b> Avril - Octobre	<b>85%</b>
	83%

### Répartition mensuelle des nuitées



## Durée moyenne de séjour

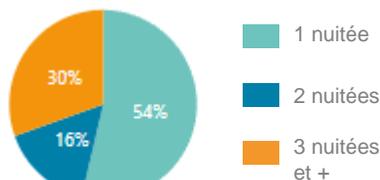
	CHARENTE-MARITIME	CHARENTES
Annuelle	3,8 jours	3,5 jours
En juillet/août	4,7 jours	4,5 jours



# ORIGINE et nuitées touristiques

	Français	Etrangers
Ens. des séjours	76%	24%
Séjours 3 nuits & +	82%	18%

## Répartition des séjours étrangers par nombre de nuitées



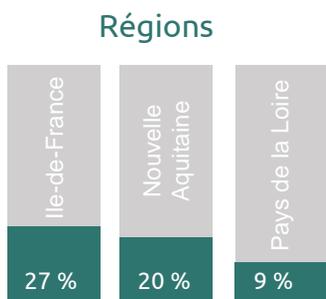
**Bien comprendre :**

une nuitée touristique = 1 touriste étranger vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste)

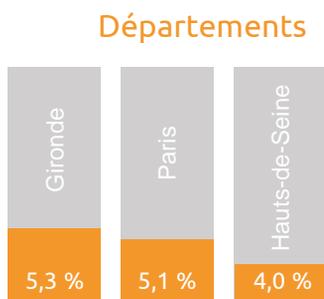
## TOP 3 Nationalités



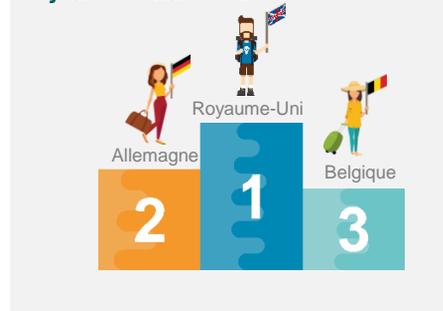
## TOP 3 Régions



## TOP 3 Départements



## Séjours de 3 nuitées & +



## EXCURSIONNISME

24,8 millions d'excursions

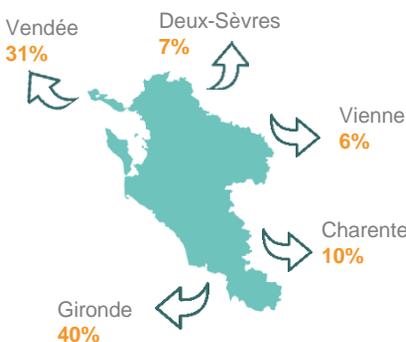
### Répartition par saison

Avant-saison	29%
Haute-saison	30%
Après-saison	17%
Arrière-saison	24%

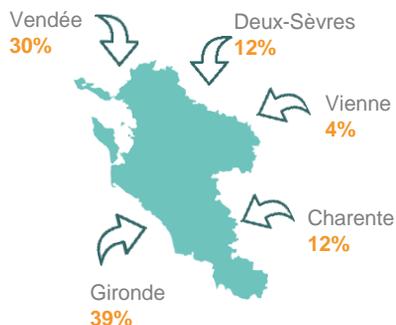


## MOBILITÉ TOURISTIQUE

### Où se rendent les touristes dormants sur le département (hors Charente-Maritime) ?



### D'où proviennent les excursionnistes en visite sur le territoire ?



## MÉTHODOLOGIE et lexique

Flux Vision Tourisme » est une solution innovante développée par Orange et co-construite avec le réseau Tourisme & Territoires. Ce dispositif est centré autour de la production d'indicateurs de mobilité à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile.

**Définition d'un touriste :** Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dans la zone d'observation, la zone de résidence n'est pas sa zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuitées) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuitées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire... Ces mêmes catégories de personnes sont observées dans un autre segment selon leur temps de présence et de récurrence dans le département.

**Définition d'un excursionniste :** Personne présente plus de 2h sur la zone d'observation, ne réalisant pas de nuitée la veille et le soir du jour étudié et présente moins de 5 fois en journée (5 journées distinctes) sur les 15 derniers jours.



**Avant-saison :** avril - mai - juin

**Haute-saison :** juillet - août

**Arrière-saison :** janvier - février - mars / novembre - décembre

**Après-saison :** septembre - octobre